

Les actions susceptibles d'être subventionnées au titre du CNDS

Les aides attribuées au titre de la part territoriale du CNDS aux associations sportives locales, départementales ou régionales concernent des actions relevant :

- de la promotion du sport en direction de publics cibles :
 - jeunes scolarisés
 - habitants des quartiers en difficulté
 - pratiquantes féminines
 - publics atteints de handicap
- d'une aide à la conduite de projets associatifs formalisés au travers des plans de développement établis avec la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports.
- d'une aide à l'accès au club
- d'une aide directe à l'activité sportive
- de pratiques féminines et de l'accès aux femmes aux responsabilités
- de l'accès au sport de haut niveau (ligues ou comités régionaux et comités départementaux)
- d'une aide à la formation
- d'une aide à l'emploi (La durée du Plan Sport Emploi est ramenée à 4 ans)
- du domaine de la Santé et de l'éthique
- du développement durable
- du développement des sports de nature

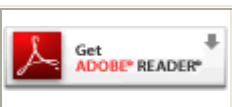
Cette année, compte tenu des spécificités de la région PACA, il sera porté une attention particulière aux domaines suivants:

- Mise en oeuvre locale d'actions en direction des publics les plus éloignés de la pratique sportive, en particulier les publics jeunes et situés dans les quartiers en difficulté.
- Professionnalisation de l'encadrement sportif et renforcement des capacités d'accueil, par le biais d'un soutien particulier à l'emploi
- Actions relevant des têtes de réseaux et en particulier des projets formalisés au travers des plans de développement contractualisés avec la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports.

Demander une subvention CNDS pour 2009

Télécharger le dossier qui comprend :

- [le dossier de demande subvention](#) (CERFA n° 12156*02)
- [Le mode d'emploi pour remplir le dossier CERFA](#)
- [La notice d'information "action : accès aux structures de Haut niveau"](#) (réservée aux pôles Espoirs labellisés en PACA)
- [La fiche "action supplémentaire"](#)
- [Le compte rendu "action supplémentaire"](#)



Attention : pour télécharger le formulaire CERFA du dossier, il convient de disposer de la version 9 d'Acrobat Reader. Si cette version n'est pas installée sur votre ordinateur, vous pouvez la télécharger sur le site : <http://www.adobe.com/fr/products/reader/>

La date de retour de ce dossier est fixée au 7 avril 2009.